



**Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**

**Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré**

**Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs,  
et non devenir des animateurs socio-culturels...**

**Le S.I.A.E.S - SIES, un syndicat qui veut :**

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.
  - *Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.*
- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Education et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.
  - *Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.*
- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.
  - *Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.*
- Dénoncer le laxisme et la démagogie.
  - *Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.*

**Le S.I.A.E.S. - SIES veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :**

- Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- Séparer clairement l'enseignement des activités péri-éducatives,
- Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
  - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
  - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'EDUCATION
- La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAICITE.

**Le S.I.A.E.S - SIES, un syndicat qui combat :**

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, conséquente à des réformes empiétées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

**Le S.I.A.E.S - SIES, un syndicat qui demande :**

- *Le respect de la dignité des personnels.*
- *Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.*
- *Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.*
- *Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.*
- *Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.*
- *De mettre un terme à l'inflation de réunions.*
- *Le respect de la liberté pédagogique individuelle et un travail en équipe librement consenti.*
- *La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.*
- *La limitation des services partagés.*
- *La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.*
- *La création de postes pourvus par concours statutaires.*

**Lisez le « Courrier du SIAES » et nos autres publications sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**



# **Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille**

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

**Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**  
<http://www.sies.fr>



**DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE** tous corps confondus

## **LE syndicat INDÉPENDANT.**

**ACADÉMIQUE** avec le *S.I.A.E.S.*

**NATIONAL** avec le *S.I.E.S.*

**EXPÉRIMENTÉ** avec ses élu(e)s et responsables  
**REPRÉSENTATIF** par ses résultats aux élections

### **Indépendance idéologique**

Le *SIAES - SIES* regroupe des adhérent(e)s aux idées politiques différentes, mais qui partagent les mêmes revendications professionnelles et syndicales.

L'indépendance idéologique inscrite dans les statuts et le règlement intérieur du *SIAES - SIES* implique que ses dirigeants ne doivent exercer aucune responsabilité que ce soit dans un parti politique ou une association assimilée.

Le *SIAES - SIES* traite exclusivement de sujets en lien avec l'Ecole et la corporation.

Sans compromission et quelle que soit la couleur politique du gouvernement, le *SIAES - SIES* combat les réformes qu'il juge contraires aux intérêts de l'école républicaine et aux intérêts matériels et moraux des professeurs.

Ne pas adapter ses revendications, ni adoucir ses propos, selon que la gauche ou la droite soit au pouvoir, ne pas trahir ses mandats historiques et les convictions de ses adhérents et sympathisants, c'est cela la véritable indépendance syndicale !

L'indépendance dérange visiblement certains de nos concurrents politiquement marqués qui attaquent le *SIAES - SIES* et tentent maladroitement de le dénigrer ; les uns le qualifiant de « *syndicat de droite* », les autres le qualifiant de « *syndicat de gauche* » !

### **Indépendance financière**

Le *SIAES - SIES* ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée.

Le *SIAES - SIES* refuse les ressources publicitaires et ne cherche pas à vous vendre un « pack » banque / assurance / mutuelle / syndicat.

Le fonctionnement du *SIAES - SIES* repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s.

L'ensemble du travail syndical est réalisé bénévolement par des professeurs qui communiquent leur numéro de téléphone personnel aux adhérent(e)s.

Le *SIAES - SIES* ne dépend de personne et n'a de compte à rendre qu'à ses adhérent(e)s.

### **Pas d'émancipation sans INSTRUCTION !**

Le *SIAES - SIES*, le syndicat qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.

Le *SIAES - SIES*, le syndicat qui défend votre liberté pédagogique et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires.

Le *SIAES - SIES*, le syndicat qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**

**Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré**

☎ 04 91 34 89 28

☎ 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

www.siaes.com



En faisant entendre une voix différente, le **SIAES - SIES**, syndicat indépendant, constitue une exception dans le paysage syndical et en est un acteur incontournable.

Le **SIAES - SIES** incarne le pluralisme face à la pensée unique que les organisations syndicales ultra politisées tentent d'imposer par tous les moyens.

## **Indépendance idéologique.**

### **Indépendance vis-à-vis des partis politiques.**

Le **SIAES - SIES** prend exclusivement position sur des sujets en relation avec l'instruction, l'éducation nationale et la défense des professeurs ; il n'est ni l'outil de partis politiques, ni aux ordres d'une confédération syndicale interprofessionnelle.

Le **SIAES - SIES**, syndicat professionnel véritablement indépendant, ne donne jamais de consigne de vote lors des élections politiques, contrairement à la quasi-totalité des autres syndicats dont certains mènent ouvertement et activement campagne en faveur d'un parti ou d'un camp politique. Le **SIAES - SIES** respecte la liberté d'opinion de chacun et considère que ses adhérents et sympathisants disposent de leur libre arbitre et n'ont pas besoin de directeurs de conscience pour leur dicter ce qu'il est bon de penser et de voter.

Les élus et responsables du **SIAES - SIES** ne mènent pas une carrière politique parallèle, ne militent pas dans un parti politique et ne nourrissent aucune ambition personnelle ; ils consacrent tout leur temps et leur énergie à la défense de vos intérêts matériels et moraux.

**PROFESSEURS INSULTÉS, MENACÉS, AGRESSÉS.  
VIOLENCE À L'ÉCOLE. ENFANT ROI, ENFANT TYRAN.  
INGÉRENCE DES FAMILLES. ATTEINTES À LA LAÏCITÉ.  
PRESSIONS RELIGIEUSES ET COMMUNAUTARISTES.**

# **ÇA SUFFIT !**

### **Le syndicat des professeurs, du côté des professeurs.**

Le **SIAES - SIES** défend les victimes, pas les agresseurs. Le **SIAES - SIES** refuse la soumission des professeurs et de notre institution aux élèves et aux familles.

Le **SIAES - SIES** dénonce l'impunité dont jouissent les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences. Le **SIAES - SIES** combat la « *bienvveillance* » laxiste, le renoncement, la démagogie, la culture de l'excuse, la victimisation permanente de certains élèves et familles.

Le **SIAES - SIES** défend l'autorité des professeurs. Lorsque la prévention a échoué, la sanction a une valeur éducative. Il faut notamment cesser d'assortir systématiquement la sanction de sursis.

Le **SIAES - SIES** revendique de véritables sanctions, exemplaires, adaptées et proportionnées à la gravité des faits, pour les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences.

Le **SIAES - SIES** défend la laïcité, l'École Républicaine et ses valeurs. Le **SIAES - SIES** refuse la soumission de l'École Républicaine aux religions et aux communautarismes.

Le **SIAES - SIES** ne tire pas les ficelles d'un syndicat lycéen ou étudiant, ne tente pas de manipuler la jeunesse pour servir des intérêts politiques et n'est pas assujéti à une fédération de parents d'élèves politisée.

# **DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE**

professeurs **AGRÉGÉS**, professeurs **CERTIFIÉS**, professeurs d'**EPS, PLP, CHAIRES SUPÉRIEURES, CPE, PsyEN**

# Des années tragiques pour la laïcité et l'École Républicaine.

Nous n'oublions pas. Les dernières années scolaires ont été tragiquement marquées par l'assassinat de Samuel Paty, puis de Dominique Bernard, dans le cadre d'attaques terroristes islamistes qui ont également fait plusieurs blessés. Les pressions communautaristes et religieuses exercées sur l'Éducation nationale et ses personnels se sont accentuées. Les atteintes à la laïcité et les provocations religieuses se sont intensifiées et multipliées. De nombreux professeurs, mais aussi des personnels de direction et des CPE, ont été menacés, parfois de mort, par des élèves, des familles ou leur entourage.

Des élèves sont désormais menacés ou roués de coups par leurs camarades au motif qu'ils ne portent pas des habits religieux ou une tenue suffisamment pieuse à leurs yeux. Les agressions d'une extrême barbarie sur d'autres élèves, désormais filmées et diffusées, qualifiées de faits divers, sont en réalité des faits de société.

Tandis que des adolescents veulent jouer le rôle de la Police des Mœurs, des organisations syndicales ultra politisées font office de Police de la Pensée en dénonçant et en ciblant les défenseurs de la laïcité.

L'antisémitisme gangrenant le pays n'épargne ni l'enseignement secondaire, ni l'enseignement supérieur.

Dans ce funeste contexte, des syndicats et des députés déclarent vouloir la suppression de la circulaire d'août 2023 relative au respect des valeurs de la République, ce qui revient à autoriser le port de tenues religieuses et communautaristes dans les établissements scolaires. Le **SIAES - SIES** poursuivra son action syndicale visant à défendre la laïcité et à refuser la soumission de l'École Républicaine aux communautarismes et aux religions.

Chacun peut constater l'effondrement du niveau scolaire et le déclassement de la France. En chœur, les autres syndicats s'opposent ouvertement à l'instruction, promeuvent le pédagogisme, s'opposent à la notation, confondent égalité et égalitarisme, autorité et autoritarisme, combattent de toutes leurs forces la méritocratie républicaine. Ils assimilent à du « *tri social* » le fait de permettre à tous les élèves de savoir lire, écrire, compter. Ils sont favorables au passage automatique en classe supérieure et refusent que les professeurs puissent décider collégalement de faire redoubler un élève qui n'a pas le niveau, délégitimant ainsi les professeurs et leur notation auprès des élèves et de leurs familles. Des décennies d'égalitarisme forcené ont conduit à un nivellement par le bas. Le **SIAES - SIES** revendique le rétablissement des exigences disciplinaires. Il est temps de repositionner le Savoir au centre du système et de remettre en fonction l'ascenseur social qui caractérisait l'École de la République.



**Le SIAES vous INFORME, vous ÉCOUTE,  
vous CONSEILLE, vous DÉFEND,  
vous ACCOMPAGNE dans vos démarches.**

**Promotion à la hors classe**

**Promotion à la classe exceptionnelle**

**Rendez-vous de carrière**

**Contestation de l'appréciation finale du Recteur**

**Mutation inter académique**

**Mutation intra académique**

**TZR**

**Stagiaire**

**Accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude**

**Demande de congé de formation professionnelle**

**Temps partiel**

**Difficultés de santé**

**Congé de maladie**

**Temps partiel thérapeutique**

**Dossier retraite**

**Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves**

**Agression**

**Véhicule vandalisé**

**Protection juridique du fonctionnaire**

**Le SIAES - SIES : un syndicat proche de ses membres.**

**Des responsables joignables et expérimentés.**

Le **SIAES - SIES** est connu et reconnu pour la disponibilité de ses responsables à l'égard des adhérents, pour l'exhaustivité et la pertinence des informations qu'il diffuse et des conseils qu'il prodigue et pour la qualité de ses interventions au rectorat et de son travail en CAPA. Les responsables du **SIAES - SIES** communiquent leur numéro de téléphone personnel aux adhérents.

## Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus.

Résultats des élections professionnelles de décembre 2022 qui établissent la représentativité des syndicats pour la période 2023-2026.

Commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour les professeurs **AGRÉGÉS**, les professeurs **CERTIFIÉS**, les professeurs d'**EPS**, les **PLP**, les professeurs de **CHAIRES SUPÉRIEURES**, les **CPE** et les **PsyEN**.

**ACADÉMIQUE avec le SIAES**

**NATIONAL avec le SIES**

**EXPÉRIMENTÉ** avec ses élus et responsables.

**REPRÉSENTATIF** par ses résultats électoraux.

| Syndicats                 | %              | CAPA            |
|---------------------------|----------------|-----------------|
| FSU (SNES + SNEP + SNUEP) | 37,28 %        | 8 sièges        |
| <b>SIAES - SIES</b>       | <b>15,47 %</b> | <b>3 sièges</b> |
| FO (SNFOLC + SNETAA)      | 11,81 %        | 2 sièges        |
| CGT                       | 11,25 %        | 2 sièges        |
| SUD                       | 7,12 %         | 1 siège         |
| UNSA                      | 6,88 %         | 1 siège         |
| SGEN - CFTD               | 5,23 %         | 1 siège         |
| SNALC                     | 4,95 %         | 1 siège         |



Fondé en 1998, le SYNDICAT INDÉPENDANT fait preuve de constance dans ses revendications, sans compromission et indépendamment de la couleur politique du gouvernement.

Le SYNDICAT INDÉPENDANT, c'est LE syndicat :

- qui défend l'École Républicaine et un service public d'instruction de qualité ;
- qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire ;
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels ;
- qui s'oppose à l'idéologie pédagogue qui prétend que l'élève peut « tout découvrir par lui-même » et « construire seul ses propres savoirs » ;
- qui défend la liberté pédagogique individuelle des professeurs et la reconnaissance de leurs compétences disciplinaires ;
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.



## Pas d'émancipation sans INSTRUCTION ! Pour une École qui INSTRUISE ! Pour des professeurs RESPECTÉS !

Les professeurs appartiennent à la catégorie A de la fonction publique d'état (fonctions de conception, de direction et d'encadrement). Le **SIAES - SIES** s'oppose à la dénaturation de leur métier et aux tentatives de les reléguer progressivement à des fonctions d'exécution.

**Emploi du temps « à trous ». Service réparti sur 4 ou 5 jours. Accumulation de réunions stériles.**

**Dévalorisation morale. Autoritarisme de certains chefs d'établissement ou inspecteurs.**

### CONTRE LE CASERNEMENT DES PROFESSEURS !

La dégradation de l'emploi du temps des professeurs est une conséquence de l'idéologie pédagogue et d'une succession de réformes ineptes. Elle est également une volonté de l'institution et de certains chefs d'établissement au nom de la « communauté éducative » et du « corps unique de la maternelle à l'université », concepts que le **SIAES - SIES** a toujours dénoncés et auxquels il s'est toujours opposé. Les emplois du temps exécrables ont de graves conséquences pour l'ensemble des professeurs, particulièrement pour ceux qui sont confrontés à des difficultés de santé, qui ont la charge d'un membre de leur famille malade et/ou qui ont choisi d'exercer à temps partiel.

### AGIR CONTRE LA PAUPÉRISATION ET LE DÉCLASSEMENT SOCIAL DES PROFESSEURS.

Afin de compenser des décennies de perte de pouvoir d'achat, le **SIAES - SIES** revendique une augmentation substantielle et immédiate du point d'indice concomitante d'une revalorisation uniforme des grilles indiciaires s'appliquant à tous les échelons et tous les grades, sans contrepartie.

### Indépendance financière.

Le **SIAES - SIES** ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée et refuse les ressources publicitaires. Le **SIAES - SIES** n'emploie pas de secrétaire ; l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs. Aucun local n'est mis à la disposition du **SIAES - SIES** par l'administration, une commune, un département ou une région, contrairement à d'autres syndicats, fédérations et confédérations. **Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré**, le **SIAES - SIES** rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales grassement subventionnées avec de l'argent public à tel point qu'elles pourraient fonctionner sans adhérents.

Le **SIAES - SIES** vit uniquement grâce aux cotisations de ses membres et au travail bénévole de ses responsables. La cotisation annuelle (comprise entre 32 et 116 euros selon l'échelon, avant déduction fiscale) est modique par rapport à celle demandée par les autres syndicats.

**Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille**

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Les informations concernant **VOTRE CARRIÈRE**  
et nos publications sont disponibles sur **www.siaes.com**



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

## Bulletin d'adhésion



☐ Madame ☐ Monsieur

NOM (en majuscules) : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du **SIAES - SIES**

Discipline : .....

Corps : ..... ☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle Échelon : .....

☐ POSTE FIXE Établissement : .....

Commune : .....

☐ TZR Zone de remplacement : .....

Établissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

☐ Retraité(e) ☐ Stagiaire ☐ Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par ☐ chèque bancaire ☐ virement : demandez-nous le RIB

Signature : ..... en envoyant un mail à [bureau@siaes.com](mailto:bureau@siaes.com)

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 029 / 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :  
**Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,  
pour tout renseignement, information, aide...

| Cotisations<br>2025 / 2026                                           | Classe<br>normale                                                                                                         | Hors<br>classe                              | Classe<br>exceptionnelle                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Chaires supérieures</b>                                           | <b>112 €</b> (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon HeA)                                                            | <b>116 €</b> (7 <sup>ème</sup> échelon HeB) |                                                                                                                                                     |
| <b>Professeurs agrégés</b>                                           | <b>84 €</b> (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon)<br><b>108 €</b> (7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon) | <b>112 €</b>                                | <b>116 €</b>                                                                                                                                        |
| <b>Professeurs certifiés<br/>PLP CPE PsyEN<br/>Professeurs d'EPS</b> | <b>72 €</b> (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon)<br><b>95 €</b> (7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon)  | <b>99 €</b>                                 | <b>99 €</b> (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> échelon)<br><b>108 €</b> (4 <sup>ème</sup> échelon)<br><b>112 €</b> (5 <sup>ème</sup> échelon HeA) |
| <b>Stagiaires</b> (non ex titulaires) :                              | <b>35 €</b>                                                                                                               | <b>MA - Contractuels : 48 €</b>             | <b>Retraités : 32 €</b>                                                                                                                             |

**Au SIAES,  
la cotisation court  
sur 365 jours  
consécutifs  
à partir  
de son encaissement ;  
vous pouvez donc  
cotiser à n'importe  
quel moment  
de l'année.**

**Tarif couple** : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps** : 3/4 de la cotisation.

**Possibilité de paiement fractionné** : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée  
inscrite au verso de chaque chèque (voire exceptionnellement 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

**Impôts** : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).

### LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2025 EST DE 66 % :

une cotisation de **32,00 €** ne vous coûte réellement que **10,88 €**  
une cotisation de **35,00 €** ne vous coûte réellement que **11,90 €**  
une cotisation de **48,00 €** ne vous coûte réellement que **16,32 €**  
une cotisation de **72,00 €** ne vous coûte réellement que **24,48 €**  
une cotisation de **84,00 €** ne vous coûte réellement que **28,56 €**

une cotisation de **95,00 €** ne vous coûte réellement que **32,30 €**  
une cotisation de **99,00 €** ne vous coûte réellement que **33,66 €**  
une cotisation de **108,00 €** ne vous coûte réellement que **36,72 €**  
une cotisation de **112,00 €** ne vous coûte réellement que **38,08 €**  
une cotisation de **116,00 €** ne vous coûte réellement que **39,44 €**

### A comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation comprend l'adhésion au **SIAES** (académie) et au **SIES** (national). Elle ouvre droit aux services du **SIAES - SIES** et à l'envoi des « Courriers du S.I.A.E.S. » et « Lettres du S.I.A.E.S. », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« Spécial Mutation Inter et Intra », « Vade-Mecum », « Guides »). Le **SIAES - SIES** est un syndicat **PROCHE** des personnels et à leur écoute (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents).